



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Chaussée de Bruxelles 226 - 228**

Identité du demandeur : **Iurie Camenschi**

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : Construire un volume de 28 m², abattre 3 arbres à haute tige, réaliser des terrasses et mettre en conformité la réalisation de travaux structurels et la modification des façades d'une maison unifamiliale - PU 29231

Nature de l'activité principale :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

~~**PPAS Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) :**~~

Motif principaux de l'enquête :

- *Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions -*
- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*
- *dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) -*
- *dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -*

L'enquête publique se déroule :

A partir du 06/10/2026 et jusqu'au 20/10/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service **URBANISME ENVIRONNEMENT** sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 20/10/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 03 novembre 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service **URBANISME ENVIRONNEMENT** 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 28/09/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29231

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestigt aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Iurie Camenschi

bien sis :

goed gelegen : Chaussée de Bruxelles 226 - 228

A Forest - Te Vorst,

.....

